

Québec, le 25 mai 2009

Monsieur Jean-Sébastien David
Vice-président
Développement durable
Corporation minière Osisko
1100, De La Gauchetière ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H3B 2S2
david@osisko.com

Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Questions supplémentaires de la commission en date du 25 mai 2009

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité vous soumet les questions qui suivent :

1- Pourriez-vous ventiler les recettes fiscales et parafiscales prévues pour le Québec selon les types de paiements inscrits au tableau suivant :

	Phase d'exploration	Phase de construction	Phase d'exploitation	Phase de fermeture
Recettes fiscales et parafiscales du Québec (en M\$ can)	21,7	43,3	411	8,8
Impôt sur les salaires				
Impôt sur le revenu des corporations				
TVQ				
Droits miniers du Québec				
Autres, s'il y a lieu				

Source : DA31.1

...2

Aux pages 8-19 et 8-20 du document PR3.1, il est mentionné à la rubrique « Achat de résidences par Osisko » que la valeur moyenne des résidences est de 81 000.00 \$ et celle de l'indemnité consentie serait de 23 000.00\$. Dans le cas des résidences déplacées, un montant de 5 000\$ serait remis au propriétaire de même qu'une allocation quotidienne de subsistance durant la phase de déménagement. En lien avec ce sujet, la commission apprécierait que vous répondiez aux questions suivantes:

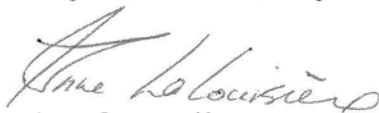
2- Quels ont été les barèmes utilisés pour établir ces indemnités ?

3- Quelles ont été les indemnités minimum et maximum consenties ?

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 29 mai prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne Lacoursière

Coordonnatrice du secrétariat de la commission